



Stratégie de vaccination mise en place au sein des Ehpad des Résidences du Val d'Adour.

Objectifs et principes

La stratégie vaccinale mise en place par les autorités gouvernementale doit permettre de remplir **trois objectifs de santé publique** :

1. **Faire baisser la mortalité et les formes graves** de la maladie
1. **Protéger les soignants et le système de soins**
2. **Garantir la sécurité des vaccins** et de la vaccination

Elle repose sur trois principes :

- ▶ **Non obligatoire**
- ▶ **Gratuité**
- ▶ **Haute sécurité**

Une priorisation des publics

Le 30 novembre, la Haute autorité de santé (HAS) a émis des recommandations en vue d'établir la stratégie vaccinale. Elle identifie ainsi cinq phases de vaccination, selon les types de publics :

- ▶ Les phases 1, 2 et 3 permettront la vaccination de l'ensemble des personnes à risque de forme grave, avec pour objectif de réduire les hospitalisations et les décès, ainsi que les personnes fortement exposées au virus.
- ▶ Les phases 4 et 5 permettront d'ouvrir largement la vaccination aux plus de 18 ans sans comorbidités.

La stratégie du ministère, qui s'appuie sur ces recommandations, retient trois phases principales

Focus : la phase 1 de la campagne

Pour cette phase, **prévue en janvier et février, les personnes concernées sont** :

- ▶ Les **personnes âgées résidant en établissements** (par exemple EHPAD),

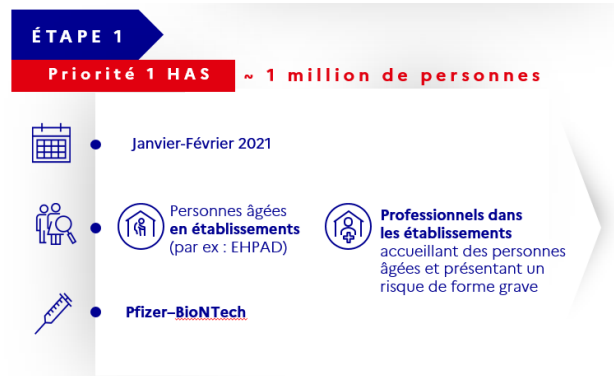
Adresse du siège :

15, rue des Bourdalats – 65140 RABASTENS DE BIGORRE
Siren : 266 500 123 Tél. : 05 62 96 62 78 Fax : 05 62 96 62 06 Courriel : ehpad@curiesembres.fr

- ▶ Les **professionnels y exerçant et présentant un risque élevé** (âge supérieur à 65 ans, pathologies).

En effet, les personnes âgées résidant en établissements sont les plus à risque de formes graves et ces structures sont reconnues pour être des lieux où le virus circule vite. Les professionnels à risque exerçant dans ces structures sont particulièrement exposés.

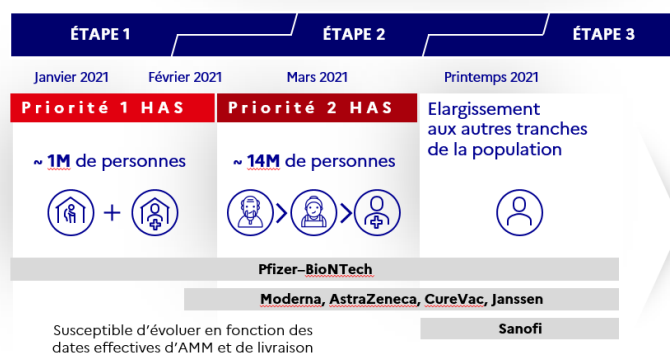
Ces deux publics se verront donc proposer la vaccination en priorité. **Ils représentent environ 1 million de personnes.**



À partir de mars 2021, les phases 2 et 3

Une fois ces deux publics vaccinés, les publics concernés par les autres phases sont :

- ▶ **Phase 2 : les personnes âgées de plus de 75 ans, puis les personnes âgées de plus de 65 ans et atteints de pathologies, ainsi que les professionnels de santé et du médico-social de plus de 50 ans et atteints de pathologies,**
- ▶ **Phase 3 : les autres tranches de la population** susceptibles d'être infectées et non ciblées antérieurement





Le parcours vaccinal

Un recueil des intentions des résidents et des personnels concernés est organisé dans chacune des résidences du Val d'Adour. **Les résidents ou leur représentant qui ne souhaitent pas se faire vacciner sont invités à se faire connaître auprès du service infirmier.**

Lors de la première phase de vaccination, le seul vaccin disponible sera le vaccin BioNTech/Pfizer, qui doit être stocké à -80°C. Il peut être ensuite conservé entre 2 et 8°C durant cinq jours maximums.

Cela nécessite donc la mise en place de circuits logistiques spécifiques.

Deux circuits seront utilisés lors de cette phase :

▶ **Pour les EHPADs**, un circuit existant :

- L'usine de production livrera les vaccins aux plateformes privées (11 sur le territoire Français), capables de le stocker à -80°C et spécialisées dans ce genre d'activité,
- **Ces plateformes les livreront ensuite aux pharmacies de ville qui délivreront les vaccins directement aux EHPAD.**
 - La pharmacie DENAT pour les résidents de la Résidence L'Emeraude de Maubourguet,
 - La pharmacie BERDOUES pour les résidents de la Résidence Curie-Sembres de Rabastens de Bigorre.

▶ **Pour les services accueillant des personnes âgées associés à un établissement hospitalier**, un circuit s'appuyant sur les établissements hospitaliers :

- Les vaccins seront livrés à 100 établissements hospitaliers en mesure de stocker les vaccins à - 80°
- Ces établissements hospitaliers fourniront les vaccins aux structures accueillant des personnes âgées qui leur sont associées.

Une consultation médicale (ou téléconsultation) sera proposée à chaque personne, à cette occasion le médecin traitant s'assurera :

- ▶ De son état de santé,
- ▶ De l'absence de contre-indications,
- ▶ De son consentement après l'avoir informé des bénéfices et des risques de la vaccination.

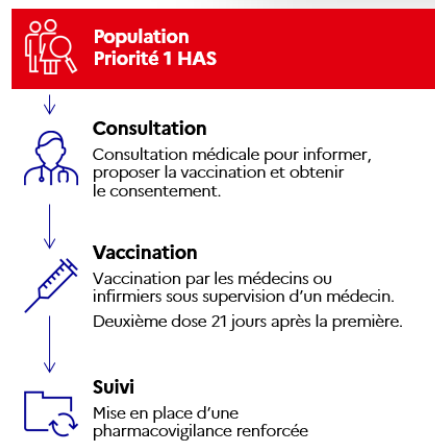
- Dans les EHPAD, **les familles des résidents pourront être associées à cette consultation.**
- Lorsque le vaccin sera livré à l'établissement, la vaccination des personnes volontaires sera effectuée par un médecin ou un infirmier supervisé par un médecin.

Adresse du siège :

15, rue des Bourdalats – 65140 RABASTENS DE BIGORRE

Siren : 266 500 123 Tél. : 05 62 96 62 78 Fax : 05 62 96 62 06 Courriel : ehpad@curiesembres.fr

- La vaccination se fera en deux injections, espacées de 21 jours.



Le calendrier de démarrage de la campagne de vaccination anticovid proposé sur chacune des résidences du Val d'Adour est le suivant :

- A partir du 25 janvier 2021 – Résidence L'Emeraude – Maubourguet
- A partir du 2 février 2021 – Résidence Curie-Sembres – Rabastens de Bigorre